

NOTICE EXPLICATIVE

pour REMPLIR le formulaire de DEMANDE MDPH

**Avant de l'envoyer,
vérifiez que vous
l'avez bien rempli
avec nos conseils !**

► Plus le formulaire est complet, plus votre dossier sera traité efficacement et dans les meilleurs délais.

 N°15692*01

DEMANDE À LA MDPH

Article R 146-26 du code de l'action sociale et des familles
La MDPH, c'est la Maison départementale des personnes handicapées.
Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap.
*Ce formulaire se déployera progressivement sur le territoire national entre le 1^{er} septembre 2017 et le 1^{er} mai 2019.
À cette date, il se substituera définitivement au formulaire Cerfa 13788*01.*


MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

*Le nouveau formulaire CERFA MDPH (Cerfa N°15692*01) est le même pour les enfants et pour les adultes.*

Il doit permettre à la Maison Départementale de l'Autonomie de disposer, dès le dépôt de votre dossier, de plus d'informations utiles pour traiter au mieux vos demandes. Si les parties obligatoires ne sont pas remplies, la MDA ne pourra pas traiter votre dossier et vous retournera le formulaire.

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.
Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

**Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.
En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :**

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) voire un de ses compléments

Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACFP)

Allocation aux adultes handicapés (AAH) voire un de ses compléments

Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation

Carte mobilité inclusion (anciennes cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement pour personnes handicapées)

Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle

Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

Prestation de compensation du handicap (PCH)

Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

C'est ma première demande à la MDPH

Remplissez tout le formulaire pour exprimer l'ensemble de vos besoins. Vous avez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant la partie E

Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé

Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits

Remplissez les parties A et E. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire

Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé

Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins

Votre aidant familial peut remplir la partie F

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : N° de dossier :

Comment se présente le nouveau formulaire de demande MDPH ?

1. PARTIE A : Informations administratives sur la personne en situation de handicap

Remplissage OBLIGATOIRE :

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie A, notamment :

- Adresse postale complète (bâtiment, escalier, N°d'appartement...), téléphone, mail
- Numéro de Sécurité Sociale et d'allocataire (CAF, MSA)
- Date et Signature (en page 4)

Pour le paragraphe A 2 : même en cas de séparation, j'indique le nom des parents titulaires de l'autorité parentale avec signature des 2 parents (en page 4).

2. PARTIE B : Informations sur les attentes et les besoins de la personne en situation de handicap

Remplissage OBLIGATOIRE : pour les premières demandes et FORTEMENT RECOMMANDÉ pour les renouvellements.

Je vérifie que j'ai bien complété cette partie :

- Je l'ai remplie même si ce n'est pas ma première demande
- J'ai bien décrit ma situation, mes attentes et mes projets en page 8
- Si j'ai rédigé cette partie sur une feuille à part, je la joins au formulaire

Pour un dossier "enfant"

J'ai décrit les attentes et les besoins de mon enfant dans la vie quotidienne (aussi bien à la maison, qu'à l'école, en établissement...) et pas ceux des parents.

Les besoins des parents sont décrits dans le volet F.

3. PARTIE C : Précisions sur la scolarisation de votre enfant en situation de handicap

- Partie OBLIGATOIRE : uniquement si la personne en situation de handicap est ou va être scolarisée.

4. PARTIE D: Précisions sur le parcours professionnel de la personne en situation de handicap

- Partie OBLIGATOIRE : pour une demande d'orientation ou formation professionnelle ou une demande d'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)

Si vous êtes en emploi préciser le nombre d'heures mensuelles travaillées.

5. PARTIE E : Possibilité de cocher directement les aides que vous demandez

- J'ai bien rempli la partie E pour permettre le traitement de mon dossier.

**ATTENTION ! SI LES PARTIES B ET E NE SONT PAS REMPLIES,
VOTRE DOSSIER NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉ.**

6. PARTIE F : Besoins de la personne qui vous aide ou des parents pour les enfants en situation de handicap

- Si des proches m'aident, ils peuvent remplir cette partie. Il s'agit de décrire leurs besoins d'aidants (*et non ceux de la personne en situation de handicap*).
- Si je suis parent d'un enfant en situation de handicap, je remplis cette partie pour évoquer mes propres besoins (*pas ceux de l'enfant, les attentes et les besoins de mon enfant sont décrits dans le volet B*) : les impacts sur ma vie familiale, professionnelle....

ATTENTION

► LE COMPLÉMENT DE RESSOURCES NE PEUT ÊTRE SOLICITÉ QU'EN CAS DE RENOUVELLEMENT, CETTE PRESTATION S'ÉTEINDRA LE 30.11.2029 ET NE PEUT PLUS ÊTRE DEMANDÉE DANS LE CADRE D'UNE PREMIÈRE DEMANDE.

► LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP NE PEUT PAS FINANCER L'INTERVENTION D'UN SERVICE MÉNAGER (NOTAMMENT ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE).

CONSEILS POUR L'ENVOI DE MON DOSSIER ET FACILITER SON TRAITEMENT

- ▶ Ne pas joindre de photo (*les photos vous seront réclamées par l'Imprimerie Nationale par courrier*)
- ▶ Ne pas agrafez les documents, éviter le scotch et les collages
- ▶ Transmettre des documents au format A4 uniquement
- ▶ Etre attentif à ce que les photocopies soient lisibles

AIDES ET PRESTATIONS ENFANTS

Scolarisation :	<p>Merci de joindre tous les bilans récents au regard de la déficience et de la prise en charge, ainsi que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le GEVA-Sco à fournir par les enseignants référents,• Les évaluations scolaires en cas de projet vers les SEGPA,• Les bilans de stages effectués récemment pour les orientations professionnelles,• Le bilan psychologique (dont les éléments psychométriques), obligatoire pour toutes les 1ères demandes sauf pour cas médical,• Les bilans sociaux et évaluation pédo-psychiatrique obligatoires en cas de demande d'ITEP,• Le bilan du service ou de l'établissement médico-social qui accueille l'enfant handicapé,• Tous les bilans de suivis en cours. <p>Pour une demande concernant du matériel pédagogique adapté, un avis motivé rédigé par un professionnel (ergothérapeute ou psychomotricien).</p>
Compensation financière :	<ul style="list-style-type: none">• Pour une demande concernant les frais liés à une prise en charge libérale; produire une prescription précisant les besoins, fournir factures et/ou devis et relevés de mutuelle et/ou attestation sur l'honneur relative aux frais restant à charge.• 1 devis pour les frais à engager (article d'hygiène, surcoût vacances,...).• Pour toute demande de matériel, si vous avez des documents de professionnels concernant vos besoins, veuillez-nous les faire parvenir.• Pour les demandes de prothèses auditives, fournir 1 devis de fournisseur et le décompte éventuel du remboursement par votre complémentaire santé.• Pour le surcoût transport : 2 devis de taxi.• En cas de transport par une voiture particulière, une attestation sur l'honneur, précisant le trajet domicile-établissement (détail de l'itinéraire, kilométrage et fréquence).• Pour l'aménagement du poste de conduite :<ul style="list-style-type: none">- Photocopie recto-verso du permis de conduire faisant apparaître les mentions spécifiques concernant le besoin d'adaptation,- Si votre permis mentionne une boîte de vitesse automatique : les éléments permettant d'identifier un éventuel surcoût (modèle et finition du véhicule, plaque d'immatriculation, kilométrage, date de mise en circulation, devis d'un garagiste, devis comparatif en boîte manuelle)- 2 devis de fournisseurs différents <p>Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus sauf pour les aides techniques : factures datant de 6 mois maximum avant la date de la demande.</p> <p>Un professionnel du service pourra prendre contact avec vous pour évaluer vos besoins et pourra vous demander des devis en fonction de ses préconisations.</p>

AIDES ET PRESTATIONS ADULTES

Demande de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'orientation professionnelle et AAH	<ul style="list-style-type: none"> Curriculum vitae, Si vous êtes en emploi, fournir une fiche récente « Evaluation du médecin du travail pour une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et/ou de reclassement professionnel » renseignée par le médecin du travail et comportant les restrictions à votre poste de travail, Si vous travaillez dans un ESAT, merci de joindre un rapport de situation socio-professionnel, Si vous êtes scolarisé et avez effectué des stages fournir les rapports de stage, Si vous avez réalisé un bilan de compétences, merci de le fournir Si vous êtes suivi par un partenaire lui demander un bilan à joindre à votre demande. Si vous avez une rente accident du travail, une rente maladie professionnelle ou une pension d'invalidité, merci de fournir le justificatif.
Vous êtes accueilli dans un établissement ou service médico-social (FAM, MAS, Foyer de Vie, accueil de jour, SAVS, SAMSAH, etc...)	Merci de joindre à votre demande un bilan rédigé par l'établissement ou le service.
Pour les demandes de Prestation de compensation du handicap :	<ul style="list-style-type: none"> 1 devis pour les frais à engager (article d'hygiène, surcoût vacances, téléassistance, portage de repas...).
Pour la PCH Parentalité :	<ul style="list-style-type: none"> Pour la PCH Parentalité : un acte de naissance par enfant de moins de 7 ans Le cas échéant une attestation de situation de monoparentalité.
Pour les aides techniques :	<ul style="list-style-type: none"> Pour toute demande de matériel, si vous avez des documents de professionnels concernant vos besoins, veuillez-nous les faire parvenir. Pour les demandes de prothèses auditives, fournir 1 devis de fournisseur et le décompte éventuel du remboursement par votre complémentaire santé. <p>Un professionnel du service pourra prendre contact avec vous pour évaluer vos besoins et pourra vous demander des devis en fonction de ses préconisations.</p>
Pour l'aménagement du véhicule :	<ul style="list-style-type: none"> Photocopie recto-verso du permis de conduire faisant apparaître les mentions spécifiques concernant le besoin d'adaptation, Si votre permis mentionne une boîte de vitesse automatique : les éléments permettant d'identifier un éventuel surcoût (modèle et finition du véhicule, plaque d'immatriculation, kilométrage, date de mise en circulation, devis d'un garagiste, devis comparatif en boîte manuelle) 2 devis de fournisseurs différents. <p>Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.</p> <p>Un professionnel du service pourra prendre contact avec vous pour évaluer vos besoins et pourra vous demander des devis en fonction de ses préconisations.</p>
Pour le surcoût transport :	<ul style="list-style-type: none"> 2 devis de taxi. <p>Attention, toute présentation d'une facture éditée avant le dépôt du dossier fera l'objet d'un refus.</p>